

## Agenda 21 - Lancement de la procédure pour l'élaboration d'un second Agenda 21

**M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur** : En France, le concept de développement durable est désormais admis comme un élément incontournable des politiques d'aménagement du territoire et l'agenda 21 est cité comme outil contractuel entre l'Etat et la collectivité.

Dès 2001, la Ville s'est engagée dans une démarche d'Agenda 21. En 2003, cette démarche a été mutualisée avec la réalisation de la Charte de l'Environnement du Grand Besançon. Cette dynamique Ville-Agglomération a été animée par un même comité de pilotage chargé de donner les orientations et de suivre le processus. Le bilan de cet agenda 21 a été présenté en Conseil Municipal le 15 janvier 2009.

Ce bilan a fait l'objet d'une synthèse écrite. La tenue d'un 4<sup>ème</sup> forum public du développement durable, le 6 février 2009, a permis la restitution du bilan de l'agenda 21 aux habitants. Ce bilan s'est accompagné d'une relance du processus de concertation destinée à engager **une seconde version** de l'agenda 21 autour de nouvelles actions. En effet, si le développement durable a pris sa place dans l'ensemble des politiques publiques, dans l'approche transversale des projets, il n'en reste pas moins vrai que des marges de progression existent. La tâche demeure encore importante compte tenu des enjeux environnementaux qui ne cessent de s'accroître, tant au niveau local qu'au niveau national et international (l'effet de serre, les pollutions, la perte de biodiversité), de même que les enjeux sociaux amplifiés par la crise économique actuelle. Le prochain Agenda 21 sera l'outil d'animation **d'une stratégie de développement durable** pour fournir une réponse collective à hauteur des enjeux planétaires en associant tous les acteurs. Le budget primitif souligne la place prise et à conforter du développement durable dans l'ensemble des processus décisionnels.

**Le second Agenda 21, piloté par la mission Développement Durable, va s'inscrire dans la continuité du précédent. Ce programme d'actions sera co-élaboré avec celui du Grand Besançon afin de poursuivre en commun les efforts déjà engagés.**

Il sera compatible avec **le cadre de référence** pour les Agendas 21 locaux défini par une circulaire **en date du 13 juillet 2006. L'Etat pourra utiliser les agendas 21 locaux comme outils de contractualisation avec les collectivités territoriales, dispositions annoncées par le projet de loi du Grenelle de l'Environnement.**

Simultanément, le Grand Besançon et la Ville de Besançon s'engagent dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET) qui répond aux enjeux climatiques du futur Agenda 21, mais aussi aux futures dispositions prévues au Grenelle de l'Environnement.

Le PCET, document autonome, correspondra à l'axe 1, lutte contre le changement climatique, de l'Agenda 21. Afin que ces deux documents soient en parfaite cohérence, ils seront réalisés de concert durant l'année 2009 et 2010. Le PCET fait l'objet d'une délibération propre.

Dans un contexte d'argent public rare, les projets les plus pertinents sur le plan environnemental et sur le plan social seront à privilégier dans nos choix d'investissements. L'objectif sera à nouveau de bien lier les trois piliers du développement durable : l'économique, le social, l'environnemental auxquels nous devons associer la gouvernance. Des indicateurs de suivi et de résultat permettront d'évaluer le programme au fil de son déroulement.

L'Agenda 21 est un outil d'évaluation et d'amélioration continue de l'action municipale et de la participation des citoyens : un bilan à partager, des projets à réaliser, une méthode de travail à co-construire. L'Agenda 21 est également un outil pour présenter nos projets et ceux qui les font vivre, les acteurs de la vie locale qui seront impliqués dans cette démarche.

## **Méthodologie pour la Ville de Besançon**

Le premier agenda a permis à la collectivité de se mobiliser essentiellement en interne pour agir de manière exemplaire. La réalisation du second Agenda 21 doit mobiliser d'autres partenaires et reposer sur un système interactif. Son intérêt sera directement lié au degré de participation de l'ensemble des acteurs et des habitants. La Ville de Besançon doit jouer un rôle moteur et fédérateur dans l'animation du projet.

### **Une phase de concertation**

La base de réflexion sera le diagnostic territorial effectué en 2005 par le Cabinet CEDDAET.

Des ateliers 21 vont être mis en place. Quatre thèmes ont été retenus :

- La lutte contre le réchauffement climatique traité dans le cadre de la mise en oeuvre du PCET
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations et la coopération internationale
- Le soutien aux filières environnementales et à l'économie sociale.

Ils auront pour fonction d'identifier les nouveaux enjeux et les actions à conduire pour les années à venir. Ces ateliers s'adressent au grand public, aux Conseils Consultatifs d'Habitants, au Conseil des Sages, au Conseil des Jeunes Bisontins, aux acteurs socio-économiques, aux associations...

En interne, les services et les élus seront mobilisés pour alimenter la réflexion. L'organisation des rencontres sera conjointe avec la construction du PCET. Un plan de communication commun et régulier autour de l'Agenda 21 et du PCET sera défini.

### **Une phase de construction de l'Agenda 21**

Il s'agira de formaliser le programme d'actions pluriannuel. Un outil de suivi et d'évaluation du programme, commun avec le Grand Besançon, sera établi.

### **Une phase de restitution**

Les services et les partenaires extérieurs seront appelés à se mobiliser pour démarrer la mise en oeuvre des actions arrêtées.

La tenue d'un 5<sup>ème</sup> forum du développement durable permettra de restituer le contenu des programmes d'actions de la Ville et du Grand Besançon au grand public.

A l'issue de cette phase, un document finalisé sera établi.

### **Les moyens mis en oeuvre au niveau de la Ville de Besançon**

La mission Développement Durable est en charge de l'Agenda 21. Elle devra l'animer et en assurer son suivi et sa coordination dans le cadre d'une nouvelle gouvernance.

Pour la réussite de cet Agenda 21, il convient de tisser un partenariat le plus large possible.

Il sera construit grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire.

Au-delà des structures existantes qui souhaiteront participer au travail, il est envisagé la mise en place d'un dispositif qui permette une intégration à chaque niveau, politique, technique et citoyen avec :

- un comité de pilotage politique sous la responsabilité du Maire Président,
- un ou plusieurs comités techniques qui associent les partenaires extérieurs,
- la tenue régulière de réunions entre le Grand Besançon, la Direction de la Maîtrise de l'Energie et la mission Développement Durable pour garantir une bonne cohésion de la démarche Agenda 21 et PCET, une efficacité des moyens et une stratégie de communication raisonnée dans une approche globale,
- une mission interservices qui assure la transversalité nécessaire qui s'appuiera sur les référents Agenda 21.

D'autres membres pourront participer au comité de pilotage, selon leur fonction ou leur expertise.

### La constitution du Comité de Pilotage conjoint Ville et Grand Besançon

Le comité de pilotage de l'Agenda 21 et du PCET sera unique et conjoint avec le Grand Besançon. Il est proposé que le Comité de Pilotage soit constitué de :

<b>Co-Présidence :</b> M. le Maire de Besançon, Président de la CAGB	
<b>Représentant élus Ville de Besançon</b> M. Benoît CYPRIANI, Adjoint au développement durable Mme Corinne TISSIER Conseillère Municipale déléguée à l'Agenda 21 M. Jean-Sébastien LEUBA, Conseiller Municipal délégué à la maîtrise de l'énergie et au plan climat M. Éric ALAUZET, Conseiller Municipal délégué à l'aménagement, la gestion et la construction durable Mme Valérie HINCELIN, Adjointe à l'emploi, la réinsertion, au logement Mme Danielle POISSENOT, Adjointe à la vie associative M. Michel LOYAT, Adjoint à l'urbanisme M. Christophe LIME, Adjoint au patrimoine, à l'eau et l'assainissement, le parc automobile Mme Martine BULTOT, Adjointe à l'hygiène-santé et prévention sanitaire Mme Françoise PRESSE, Adjointe aux espaces verts Mme Françoise FELLMANN, Adjointe à l'éducation Mme WEINMAN Nicole, Adjointe à la voirie M. Didier GENDRAUD, Adjoint à la démocratie Mme GELIN, Conseillère Municipale Mme PEQUIGNOT, Conseillère Municipale	<b>Représentants élus Grand Besançon</b> M. Nicolas GUILLEMET, Vice-Président du Grand Besançon délégué à l'Environnement, au développement durable et au cadre de vie M. Daniel HUOT, Vice-Président du Grand Besançon co-président de la commission 4 M. François LOPEZ, Vice-Président du Grand Besançon co-président de la commission 4 M. Jean-Claude ROY, Vice-président du Grand Besançon délégué aux transports, infrastructures et déplacements M. Jean-Pierre MARTIN, Vice-président du Grand Besançon, délégué à l'économie, l'emploi et l'insertion M. Robert STEPOURJINE, Vice-président du Grand Besançon délégué au logement et à la politique de la Ville M. Jean-Pierre TAILLARD, Vice-président du Grand Besançon délégué à la gestion des déchets, Mme Odile CRABBÉ-DIAWARA, Vice-présidente du Grand Besançon, co-présidente de la commission finances, ressources humaines et communication.  (En attente de validation au prochain Conseil communautaire)
M. le Président du Conseil Régional M. le Président du Conseil Général	M. le Président du SYBERT M. le Président du SM Scot Mme la Présidente d'ATMO M. le Président du SYDED
<b>Représentants de l'Etat et des organismes sous tutelle :</b>	
M. le Préfet M. le Directeur de la DIREN M. le Délégué Régional de l'ADEME M. le Directeur de la DRIRE	M. le Directeur de la DDEA M. le Directeur de l'Agence de l'Eau RMC M. le Directeur de l'Inspection Académique

Agents des Collectivités locales : Ville	Agents des Collectivités locales : Grand Besançon
<b>Représentants de la société civile et socio-professionnelle :</b>	
M. le Président de la CCI M. le Président de la Chambre d'Agriculture M. le Président de la Chambre de Métiers M. le Président de l'AUDAB M. le Président d'Energie Cités M. le Président d'ASCOMADE M. le Directeur du CAUE	M. le Président du Conservatoire Naturel Botanique de Franche-Comté M. le Président d'Espaces Naturels Comtois M. le Président de Doubs Nature Environnement 2 représentants du CDP M. le Président du pôle énergie Franche Comté M. le Président de l'UDAF M. le Directeur du CCAS

La désignation des agents de la Ville de Besançon ainsi que des représentants du Grand Besançon (élus et services) au sein du Comité de Pilotage s'effectuera ultérieurement.

Au niveau de la Ville de Besançon, il sera fait appel à un prestataire extérieur pour l'animation des ateliers grand public, des conseils consultatifs des habitants et des acteurs socio-économiques et la rédaction d'une synthèse des propositions ainsi collectées.

Dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, des aides seront sollicitées auprès de l'Etat (DIREN), de l'ADEME, de la Région Franche-Comté et du Département du Doubs. L'Union Européenne sera également sollicitée à travers le FEDER. Sur certaines actions, des dossiers de demande de subvention seront déposés.

### Propositions

En conclusion, le Conseil Municipal est invité à :

- valider l'élaboration d'un second Agenda 21 avec le Grand Besançon,
- valider la poursuite d'une démarche d'élaboration et de communication commune avec le Grand Besançon, pour l'Agenda 21 et le PCET,
- acter que le PCET constitue le volet «Lutte contre le réchauffement climatique» de l'Agenda 21 tout en restant juridiquement autonome,
- valider le principe d'un comité de pilotage conjoint avec le Grand Besançon pour l'Agenda 21 et le Plan Climat Energie Territorial,
- valider la composition du Comité de Pilotage pour la Ville de Besançon,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter des aides auprès de l'ADEME, de la DIREN, de l'Union Européenne, de la Région Franche-Comté, du Département du Doubs et de tout autre partenaire susceptible de soutenir financièrement la réalisation de l'Agenda 21 et autoriser M. le Maire à signer les éventuelles conventions y afférent.

«**Mme Corinne TISSIER** : C'est le lancement du deuxième Agenda 21. On a fait l'évaluation du premier avec le Forum et on relance une démarche avec, au niveau méthodologie d'abord une phase de concertation qui va commencer en septembre. La différence avec le précédent c'est qu'on cherche à avoir encore plus de participants et à travailler avec les Conseils Consultatifs d'Habitants qui viennent de se mettre en place, le Conseil des Sages, le Conseil des Jeunes, les acteurs socio-économiques. On voudrait pouvoir travailler davantage avec eux pour que cet Agenda 21 soit plus ambitieux que le précédent. On travaillera avec la CAGB sur un Agenda 21 commun. Il y aura aussi des ateliers, toute une

période de concertation puis de rédaction d'un nouveau programme qui sera validé par un 5<sup>ème</sup> Forum organisé a priori en juin 2010. L'idée c'est que cet Agenda 21 puisse être un élément fort de l'évaluation de toutes nos politiques et que le développement durable soit pris en compte dans tous les éléments de notre politique municipale.

**M. LE MAIRE** : Dans le groupe de pilotage, l'opposition sera représentée par Mme GELIN et Mme PEQUIGNOT. Il faut donc compléter le rapport qui vous a été remis avec ces deux noms.

**Mme Martine JEANNIN** : Je voulais juste donner une information. Je rappelle s'il en est besoin que l'Agenda 21 est entre autres un outil d'évaluation et d'amélioration continue de l'action municipale en direction de la lutte contre le réchauffement climatique, préservation de la biodiversité, soutien aux filières de l'environnement et, pourquoi pas, encourager les bailleurs sociaux et les promoteurs à rendre les immeubles écologiques. Notre voyage à Fribourg en Allemagne pour fêter les 50 ans de jumelage nous a permis d'assister à une projection ayant comme thème la réhabilitation d'un immeuble de 16 étages. Le Conseil Municipal de Fribourg s'est réuni, a réfléchi et a opté pour une réhabilitation de cet immeuble construit dans les années 68, plutôt que la déconstruction dont le coût se serait élevé à 5 M€, montant à peu près identique de la déconstruction envisagée de Fontaine Ecu. Tout a été repensé pour ce projet en terme d'économie d'énergie ; les appartements composés à l'origine de F5 ou de F6 vont être réduits en F2, F3, les déperditions de chaleur dues aux ouvertures ont toutes fait l'objet d'une étude, certains balcons ont même été condamnés. Une façade entière de l'immeuble sera recouverte de photovoltaïque et des panneaux solaires seront installés. Les charges locatives vont connaître une baisse très importante du fait des économies d'énergie. Les loyers pour un 70 m<sup>2</sup> ont été estimés à 350 €. En un mot, cette réalisation servira d'exemple écologique dans toute la région. Nos amis allemands nous ont transmis un rapport qui peut servir de base de réflexion pour nos services urbanisme que je tiens à votre disposition. La version française nous sera envoyée dans quelques jours. Nous espérons que Besançon saura suivre cet exemple, réhabiliter au lieu de déconstruire peut être une solution à envisager à court terme.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie. Pour information, nos services de la maîtrise de l'énergie sont en rapport quasi permanent avec nos amis de Fribourg. Je crois que Benoît y est déjà allé à plusieurs reprises. Nous sommes même en train de réfléchir à l'organisation de salons communs. Nous sommes aussi pour la réhabilitation de bâtiments. Par exemple on va inaugurer prochainement avenue de Chalezeule, 3 tours de 10-11 étages réhabilitées, donc ce n'est pas une particularité fribourgeoise, même si j'ai beaucoup d'amitié entre autres pour le Maire, Diter SALOMON. Mais cela dépend de quel bâtiment on parle. Il y a des bâtiments qui sont facilement réadaptables, d'autres qui le sont moins. Par exemple sur Planoise, il y a des bâtiments qu'on démolit, qu'on déconstruit plus exactement, il y en a d'autres qu'on réhabilite, rue de Savoie cela a été réhabilité. Donc on le fait déjà alors qu'on aille plus loin en mettant des panneaux photovoltaïques, on sera certainement tous amenés à le faire. Par contre, il y a des exemples de réhabilitation de bâtiments qui ont été faits entre autres aux 408 où si j'écoute les habitants, ce n'est pas la panacée. Je vous le dis franchement ce serait à refaire aujourd'hui, je ne pense pas qu'on referait aux 408 ce qu'on a fait à l'époque. Même Michel OMOURI est d'accord avec moi là-dessus, parce qu'on a fait des choses qui d'un point de vue architectural, ne sont peut-être pas mal mais qui posent quand même un certain nombre de problèmes. Quand vous avez des bâtiments comme les tours de la rue de Chalezeule, des bâtiments carrés, on peut réhabiliter mais quand vous avez des bâtiments comme aux 408 qui ne sont pas très larges et tout en hauteur, comme à Fontaine Ecu d'ailleurs, on ne peut pas le faire. Et puis en matière de qualité de vie, on considère qu'aujourd'hui c'est peut-être mieux de vivre dans du R + 3, du R + 4 que dans des tours qui font 16 ou 17 étages. Les coursives c'est très bien d'un point de vue architectural sauf que quand vous habitez dans un appartement qui donne sur la coursive et que vous devez supporter le bruit des gamins qui courent dessus, ce n'est pas vraiment forcément le top. Je vais vous dire Madame JEANNIN, il ne faut pas avoir d'idée préconçue. Je ne dis pas que vous en avez mais quand cela est possible on réhabilite, c'est ce que fait Grand Besançon Habitat à Besançon, c'est ce que

font les autres Offices aussi, mais il y a d'autres cas où ce n'est pas faisable, donc il faut regarder cela au coup par coup.

**M. Philippe GONON** : Juste un petit point de procédure. Vous avez dit que les deux membres de l'opposition étaient Mme PEQUIGNOT et Mme GELIN ?

**M. LE MAIRE** : Oui.

**M. Philippe GONON** : Mais qui les a désignées ?

**M. LE MAIRE** : Leur groupe, je pense.

**M. Philippe GONON** : Ce n'est pas une commission ad hoc spéciale le plan climat territorial ? Je n'ai pas participé à une commission où on nous a dit il y a deux membres de l'opposition à nommer.

**M. LE MAIRE** : Mme PORAZSKA me dit qu'on a fait un mail aux groupes de l'opposition et que ces noms ont été proposés. Vous avez dû être destinataire de ce mail. Mettez-vous d'accord entre vous.

**M. Benoît CYPRIANI** : Je voulais répondre que la réhabilitation des immeubles est un vrai problème et c'est vraiment quelque chose comme l'a dit Eric ALAUZET tout à l'heure qu'il faudra qu'on empoigne très sérieusement. Alors effectivement avec Fribourg on est en discussion fréquente. Avec Fanny GERDIL il va y avoir une réunion des villes jumelées en septembre qui tournera autour de la maîtrise de l'énergie. Toutes les idées sont bonnes à prendre, le problème c'est les financements. Mais je note quand même qu'après que le PC ait été débordé sur sa gauche au moment du vote des tarifs des restaurants scolaires, les Verts risquent d'être débordés aussi par l'opposition, ça va donner des débats intéressants.

**M. LE MAIRE** : Merci Benoît, le PS reste constant lui. On me fait remarquer à juste titre qu'il faut voter sur ces désignations. J'ai reçu des propositions de l'opposition : Mme GELIN, Mme PEQUIGNOT. Avez-vous d'autres propositions à faire ?

**M. Edouard SASSARD** : On s'était mis d'accord avec Philippe GONON pour le premier Agenda 21, on avait ensuite validé ici. Pour ce nouvel Agenda 21, on a reçu un mail de la part de Mme PORAZSKA nous demandant si les deux noms étaient toujours les mêmes, donc on est resté sur ce principe».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 22 juin 2009.*